

COURS D'APPUI POUR APPRENTIS CHARTRE ENSEIGNANT

Donner un appui, un soutien scolaire dans les branches demandées pendant le temps déterminé

Enseignement

- Réviser et travailler les disciplines scolaires en référence au travail effectué dans leur école
- Transmettre dans la bonne humeur des connaissances, des savoirs et des compétences à des jeunes
- Mettre les jeunes en confiance et les encourager dans leur apprentissage
- Organiser le travail des jeunes en favorisant leur autonomie et la gestion du temps
- Être disponible au minimum deux heures par semaine si nécessaire
- Suivre régulièrement les élèves jusqu'à la fin du temps déterminé par la commission d'apprentissage en fonction de ses besoins
- Pendant les appuis :
 - Être soi
 - Avoir une tenue soignée
 - Avoir un vocabulaire adéquat et adapté à l'âge du jeune
 - Ne pas consommer de cigarette et/ou d'alcool
 - Ne pas utiliser de musique ou de portable pendant les appuis
 - Il s'agit d'un travail rémunéré, il en va du bien être du jeune qui a besoin d'une aide et de ses proches.

Contact avec la commune

- Alerter immédiatement en cas de dysfonctionnement, de problème ou autre
- Signaler tout changement (disponibilité, arrêt, déménagement)
- Tenir à jour le décompte des heures enseignants au fur et à mesure des heures d'enseignement données
- Transmettre, chaque trimestre, à la Réception de la commune de Fully le décompte des heures enseignant et celui de l'apprenti dûment complétés
- Transmettre le rapport des cours à la Réception de la commune de Fully, qui le fera suivre au Président de la commission d'apprentissage qui statuera sur la suite des appuis.

En cas de non-respect de cette charte, votre droit de donner des cours d'appui vous sera retiré.

Lu et approuvé
Etabli en 2 exemplaires

Date : _____

Signature : _____

COURS D'APPUI POUR APPRENTIS CHARTRE ENSEIGNANT

Donner un appui, un soutien scolaire dans les branches demandées pendant le temps déterminé

Enseignement

- Réviser et travailler les disciplines scolaires en référence au travail effectué dans leur école
- Transmettre dans la bonne humeur des connaissances, des savoirs et des compétences à des jeunes
- Mettre les jeunes en confiance et les encourager dans leur apprentissage
- Organiser le travail des jeunes en favorisant leur autonomie et la gestion du temps
- Être disponible au minimum deux heures par semaine si nécessaire
- Suivre régulièrement les élèves jusqu'à la fin du temps déterminé par la commission d'apprentissage en fonction de ses besoins
- Pendant les appuis :
 - Être soi
 - Avoir une tenue soignée
 - Avoir un vocabulaire adéquat et adapté à l'âge du jeune
 - Ne pas consommer de cigarette et/ou alcool
 - Ne pas utiliser de musique, de portable ou l'ordinateur pendant les appuis
 - Il s'agit d'un travail rémunéré, il en va du bien être du jeune qui a besoin d'une aide et de ses proches.

Contact avec la commune

- Alerter immédiatement en cas de dysfonctionnement, de problème ou autre
- Signaler tout changement (disponibilité, arrêt, déménagement, changement d'école, etc.)
- Tenir à jour le décompte des heures enseignants au fur et à mesure des heures d'enseignement
- Transmettre, chaque trimestre, à la Réception de la commune de Fully le décompte des heures enseignants et apprentis
- Transmettre le rapport des cours à la Réception de la commune de Fully, qui le fera suivre au Président de la commission d'apprentissage qui statuera sur la suite des appuis.

En cas de non-respect de cette charte, votre droit de donner des cours d'appui vous sera retiré.

Lu et approuvé
Etabli en 2 exemplaires

Date : _____

Signature : _____